



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle la Bichonnaière, domaine des Vallons à Limoux, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 15 juin 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
	RIVIERE Marilyse		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
	LOIS Lydie		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
Messieurs	MENASSI Eric		SM Aude Centre
	DEMANGEOT François		SIAH Fresquel
	DEDIES Daniel		Conseil Départemental 11
	JAMMES Michel		SIAH Berre et Rieu
	CASATO Didier		SIAH Berre et Rieu
	MAGRO Christian		SM Aude Centre
	FABRE Alain		SM Aude Centre
	BARDIES Pierre		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	ARAGOU Christian		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	GUICHOU Jean Régis		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	FAURAN Jean Paul		SIAH Corbières Maritimes
	BELART Xavier		SM du Delta de l'Aude
	HERNANDEZ André		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
TITULAIRES REPRESENTES :			
	SCHENATO Henry (SB Orbieu Jourre)	représenté par	CABROL Eliette
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	CLERGUE Guy
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude

M. FABRE Alain a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENTS POUR LE DOSSIER DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2022

Application agréée E-legalite.com

• **DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE (TRANCHE 4)**

L'opération « Diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude » lancée par le SMMAR en 2017 est inscrite dans l'axe 1 du PAPI 2.

Le Président présente le bilan intermédiaire de cette opération qui fait état en juin 2022 de :

- 70 bâtiments d'entreprise diagnostiqués : Caves coopératives, entreprises de services, artisanat, industrie bois, Réserve Africaine de Sigean... (pour 53 en 2020)
- 203 bâtiments publics diagnostiqués appartenant à des collectivités ou établissements publics étant des ERP dont mairie, Hôpital de Carcassonne, plusieurs bâtiments historiques, divers sites stratégiques pour le fonctionnement des collectivités,
- 551 demandes de diagnostic d'habitations en complément des 205 réalisés dans le cadre du PIG porté par Carcassonne Agglo post-crue 2018 dont 346 déjà réalisés et remis aux gestionnaires.

En 2023, il convient de poursuivre les actions engagées avec succès depuis 2017 en direction des bâtiments à usage publics, commerciaux (activité économique) ainsi que des habitations sur des communes très impactées notamment par les inondations d'octobre 2018 et des communes intégrées dans les TRI.

Afin de programmer les crédits restants inscrit au PAPI 2 (2015/2022), il convient de déposer un dossier de demande de subvention pour l'opération « Diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude - tranche 4 » auprès de l'Etat, la Région et le Département de l'Aude. L'objectif global visant la réalisation de d'environ un millier de diagnostics de bâtiments sur la période 2015-2023.

Le Président précise que :

- le présent dossier concerne la phase animation, communication, diagnostic, accompagnement des bénéficiaires et suivi pour les années 2022 à 2024 ;
- que le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 300 000 € TTC ;
- qu'il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	300 000 €	50 %	150 000 €
REGION	300 000 €	20 %	60 000 €
DEPARTEMENT 11	300 000 €	10 %	30 000 €
AUTOFINANCEMENT	300 000 €	20%	60 000 €
TOTAL			300 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude (tranche 4)

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Affiché le
Publié le

01 JUIL. 2022

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2022

Application agréée E-legalite.com

75_PL-011-251101549-20220623-CS_DEL1634_